

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID: 074-200006450-20240626-1124-CC

## **Groupement Local de Coopération Transfrontalière des Transports Publics Transfrontaliers**

## Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

12 juin 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 26 juin,

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers

s'est réunie en session ordinaire, sous la

Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 12h30, suivant convocation légale du 12 juin 2024.

Nombre de délégués présents ou représentés : 6

**Présents titulaires :** Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes),

Présents suppléants: Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

**Absents excusés :** Monsieur Pierre MAUDET (GE), Madame Nuria GORRITE (VD), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 11/24 – Choix des nouveaux indices dans la formule de révision de prix et avenant au marché public pour la gestion et exploitation d'un ligne transfrontalière de transport public routier de voyageurs, la ligne T74 entre Sallanches et Genève,

Vu la délibération n°12/21 en date du 12 avril 2021 portant attribution du marché public pour la gestion et exploitation d'un ligne transfrontalière de transport public routier de voyageurs, la ligne T74 entre Sallanches et Genève,

M. Le Président rappelle qu'une formule de révision des prix, inscrite à l'article 30.1 du marché public, permet de recalculer les prix chaque année au 1<sup>er</sup> septembre.

Deux des indices de la formule ayant cessé d'être publiés au-delà de septembre 2023, il est prévu à l'article 30-3 du contrat de les remplacer par voix d'avenant.

Il est ainsi proposé par Monsieur le Président de remplacer ces 2 indices à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023 par l'indice de substitution proposé par l'INSEE en appliquant un coefficient de raccordement :

- L'indice ELEC (identifiant INSEE 010534760) est remplacé par l'indice de la série équivalente de « prix de production de l'industrie française pour le marché français CPF 35.1 Électricité, transport et distribution d'électricité Prix de marché Base 2021 Données mensuelles brutes Identifiant 010764282 », avec application d'un coefficient de raccordement défini par l'INSEE de 1,2578 (<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534760">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534760</a>)
- L'indice M (identifiant INSEE 010535349) est remplacé par l'indice de la série équivalente de « prix de l'offre intérieure des produits industriels CPF 29.10 Autobus et autocars Base 2021 Données mensuelles brutes Identifiant INSEE 010764838 », avec application d'un coefficient de raccordement défini par l'INSEE de 1,0337 (https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010535349)



Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID: 074-200006450-20240626-1124-CC

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité

**APPROUVE** les nouveaux indices figurant dans l'avenant 1 joint à la présente délibération concernant le marché public pour la gestion et exploitation d'un ligne transfrontalière de transport public routier de voyageurs, la ligne T74 entre Sallanches et Genève,

**AUTORISE** le Président à signer ledit avenant et tout document inhérent à sa mise en place et exécution.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme Archamps, le 26 juin 2024

> Le Président Patrice DUNAND